



Réflexion collective sur l'avenir des forêts privées

Mémoire déposé au ministère des Ressources naturelles et des Forêts
dans le cadre de la Démarche de réflexion sur l'avenir de la forêt

12 avril 2024



La PPFQ est l'organisation provinciale qui travaille à la promotion des intérêts des 134 000 propriétaires forestiers du Québec qui contribuent au développement des communautés rurales par une gestion active de leurs boisés. L'action régionalisée de ses 13 syndicats ou offices de producteurs forestiers affiliés vise la protection et la mise en valeur des forêts privées québécoises, ainsi qu'une commercialisation ordonnée du bois en provenance de ces territoires.

21%

du bois rond transformé

Chaque année, de 15 000 à 20 000 producteurs forestiers récoltent du bois qui est livré à plus de 150 usines de transformation à travers le Québec.

17%

de la forêt productive

La forêt privée occupe une superficie de 7,2 millions d'hectares et représente 64 % du territoire privé du Québec. Elle abrite également 1,3 million d'hectares de milieux humides.

133 700

propriétaires forestiers

Le territoire forestier privé est détenu par des individus, familles, petites entreprises et grandes corporations, et 28 400 d'entre eux détiennent le certificat de producteur forestier.

1,5 G

d'arbres mis en terre

Depuis 1973, les propriétaires forestiers du Québec ont mis en terre 26 % de tous les plants reboisés du Québec.

1,2 M

d'hectares certifiés selon la norme FSC

La certification forestière FSC occupe 17 % de la superficie des forêts privées et plus de 70 000 hectares de forêts sont protégés.

475 M\$

de bois mis en marché

Les activités de récolte et de transformation du bois des producteurs génèrent 24 300 emplois et un chiffre d'affaires de 4,7 G\$ chaque année.

Biens et services environnementaux

auxquels les propriétaires forestiers contribuent en prenant soin de leurs forêts



Air

Produire de l'oxygène et capter les polluants



Biodiversité

Maintenir les habitats et préserver les espèces



Carbone

Lutter contre les changements climatiques



Paysage

Protéger l'esthétique des paysages agroforestiers



Eau

Protéger les bassins versants et la qualité de l'eau



Sols

Maintenir la qualité et la fertilité des sols



Loisirs

Accueillir les activités récréatives (chasse, pêche et autres)



Bois

Produire des matériaux renouvelables



Apprenez-en davantage au foretprivée.ca

Résumé Les forêts du Québec font face à des défis multiples et persistants. Les changements climatiques érodent sa résilience, les perturbations naturelles deviennent plus fréquentes ainsi que violentes et la crise de biodiversité s'y manifeste. Ces changements globaux affectent toutes les forêts, autant publiques que privées.

Le secteur forestier est aussi confronté à des défis, alors que la récolte de bois se bute à la volonté de protéger les écosystèmes forestiers, de préserver l'habitat du caribou forestier ou de concilier les besoins de tous les usagers de la forêt. Il doit aussi faire partie de la solution si l'on souhaite aménager la forêt de l'avenir et soutenir la production du matériau vert qu'est le bois.

Une remise en question des idées s'avère nécessaire pour résoudre ces enjeux et aménager la forêt de l'avenir : verdoyante, en santé, multifonctionnelle, productive et pérenne.

L'**avenir de la production de bois** nécessitera de mobiliser davantage de propriétaires forestiers à aménager leurs forêts en améliorant et en diversifiant les mesures de soutien offertes aux producteurs, puis en protégeant mieux leurs marchés afin qu'ils puissent financer des stratégies d'aménagement forestier adaptées.

L'**avenir des écosystèmes forestiers** passera par une sylviculture réactive aux nombreux défis que posent les changements climatiques en encourageant la recomposition des peuplements forestiers afin d'améliorer leur résistance et leur résilience.

L'**avenir de la biodiversité en forêt privée** dépendra de mesures de conservation logiques et adaptées au contexte de l'activité forestière en forêt privée. L'adoption de plans d'aménagement forestier bonifié des éléments sensibles et de la biodiversité et une rétribution pour services environnementaux rendus permettrait de soutenir les producteurs qui répondent aux objectifs de conservation de la biodiversité.

Pour ce faire, il faudra que les producteurs obtiennent la souplesse réglementaire nécessaire pour intervenir dans leurs forêts afin d'appliquer les stratégies d'aménagement préconisées.

La mise en application de cette vision de la forêt de l'avenir nécessitera des propriétaires forestiers mobilisés, des acteurs du secteur forestier engagés et un gouvernement suffisamment convaincu pour insérer la gestion des forêts privées au cœur du régime forestier, plutôt qu'en périphérie ou en opposition à la forêt publique. Un nouveau sommet sur la forêt privée pourrait être requis pour accomplir cette vision.

Les défis de la forêt et du secteur forestier

Les forêts du Québec font face à des défis multiples et persistants. Les changements climatiques érodent sa résilience, les perturbations naturelles deviennent plus fréquentes ainsi que violentes et la crise de biodiversité s'y manifeste.

Les centaines de feux de forêt ayant dévasté plusieurs régions du Québec en 2023 symbolisent ce défi et l'urgence de le surmonter. Tous se sont unis devant la vision d'un patrimoine collectif partant en fumée, de communautés évacuées et d'infrastructures incendiées.

Cet épisode ne constitue pas nécessairement une anomalie, s'inscrivant plutôt dans une tendance lourde. En effet, le Forestier en chef rappelle que les changements climatiques progressent à un rythme 10 fois plus élevé que la capacité d'adaptation des forêts¹. Le réchauffement accéléré du climat accroît la température moyenne, diminue la période de gel, provoque un déplacement nordique des niches écologiques et modifie substantiellement le régime des perturbations naturelles. La pérennité des écosystèmes forestiers devient donc questionnable, ainsi que leurs multiples fonctions sociales, économiques et environnementales.

L'enjeu des forêts brûlées se superpose maintenant à celui de la protection des écosystèmes, de la création d'aires protégées, de la préservation de l'habitat du caribou et des besoins des utilisateurs de la forêt. Sans aucun doute, cela créera des enjeux significatifs sur la capacité d'aménager les forêts, sur la possibilité forestière et incidemment sur l'approvisionnement en bois de certaines usines.

C'est sans doute pourquoi le Forestier en chef nous invite à entamer une réflexion profonde sur nos pratiques d'aménagement forestier². Or, devant l'urgence climatique, nous n'avons d'autre choix que de justement compter sur le secteur forestier si l'on souhaite aménager la forêt de l'avenir tout en soutenant la production du matériau vert qu'est le bois.

Une remise en question des idées s'avère nécessaire pour résoudre ces enjeux et aménager la forêt de l'avenir : verdoyante, en santé, multifonctionnelle, productive et pérenne. Ces réflexions ne pourront s'opérer en vase clos, car ces changements globaux affectent toutes les forêts et tous ses utilisateurs.

L'avenir des forêts publiques et privées étant indissociable, les stratégies visant à leur assurer un avenir doivent être complémentaires. C'est pourquoi la FPFQ est d'avis que la gestion des forêts privées doit être mise au cœur du rôle du MRNF, plutôt qu'en périphérie ou en

¹ Pelletier, L. 2023. [Changements climatiques : Réflexion sur notre aménagement forestier](#). Conseil du Forestier en chef. 4 p.

² Idem.

opposition à la forêt publique. Une meilleure reconnaissance de la forêt privée et des producteurs forestiers à même le régime forestier et la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* permettrait de recentrer cet intérêt et déployer les moyens de cette ambition.

Recommandation

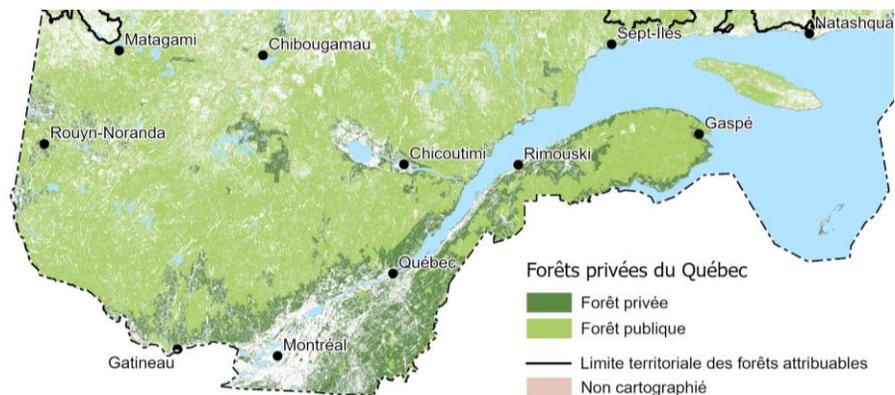
- ✓ Assurer une meilleure reconnaissance de la forêt privée dans la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier et l'insérer au cœur de la refonte du régime forestier

La mise en application de cette vision de la forêt de l'avenir nécessitera des propriétaires forestiers mobilisés, des acteurs du secteur forestier engagés et un gouvernement convaincu.

Coup d'œil sur la forêt privée

La forêt privée québécoise appartient 134 000 personnes, familles et industriels forestiers. Cette forêt qui enlace les villes et villages représente 64 % du territoire municipalisé. Depuis toujours, elle fait partie intégrante du quotidien et du milieu de vie des Québécois.

Localisation de la forêt privée



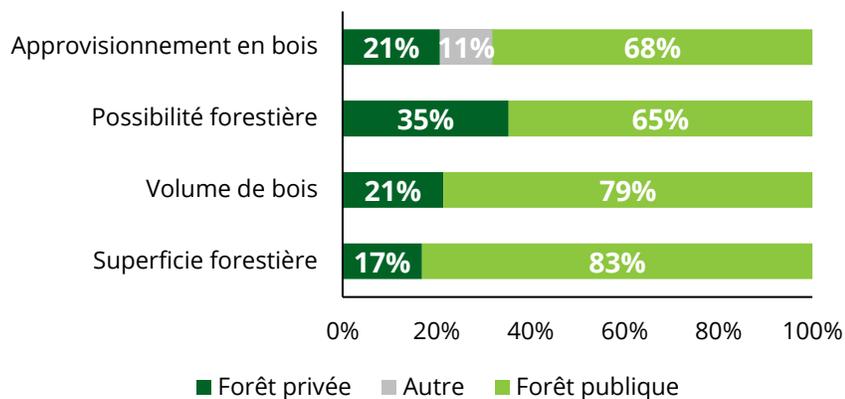
Source : MRNF

Moins imposante que la forêt publique, la forêt privée est néanmoins plus productive puisque située sur des sites fertiles à proximité de la très grande majorité des usines de transformation du bois. Occupant à peine 17 % de la superficie forestière productive du Québec, le volume de bois qu'elle détient et sa possibilité forestière sont proportionnellement plus importants que la forêt publique.

Cette forêt est le pilier d'une économie locale importante servant d'assise au développement des régions du Québec. Au fil du temps, et c'est encore le cas aujourd'hui, la sylviculture des forêts privées a permis d'assurer le développement et l'occupation dynamique de nombreuses régions ainsi que d'importantes retombées économiques pour une multitude de communautés.



Comparaison entre la forêt privée et publique (proportion en pourcentage)



Compilation : FPFQ

Source : FPFQ. [La forêt privée chiffrée](#), 2023, révisée juin 2023, 36 p.

Note : Nous avons ajusté la proportion de la possibilité forestière en forêt publique en raison d'une modification aux résultats depuis la dernière parution de La forêt privée chiffrée.

Les forêts privées fournissent aussi quantité de biens et services environnementaux à l'ensemble des collectivités du Québec. Ces boisés constituent des paysages agroforestiers resplendissants et garantissent une source d'eau pure et abondante. Ces forêts et les milieux humides qu'elles abritent préservent des habitats fauniques ou floristiques de quantités d'espèces qui forment un socle sur lequel repose la biodiversité. Elles constituent aussi des corridors écologiques essentiels à la migration des espèces dans une trame fortement humanisée.

Les forêts privées constituent donc une trame où s'entremêlent milieux naturels et productifs dans un continuum propre aux aspirations diverses des propriétaires forestiers.

Coup d'œil sur la production de bois

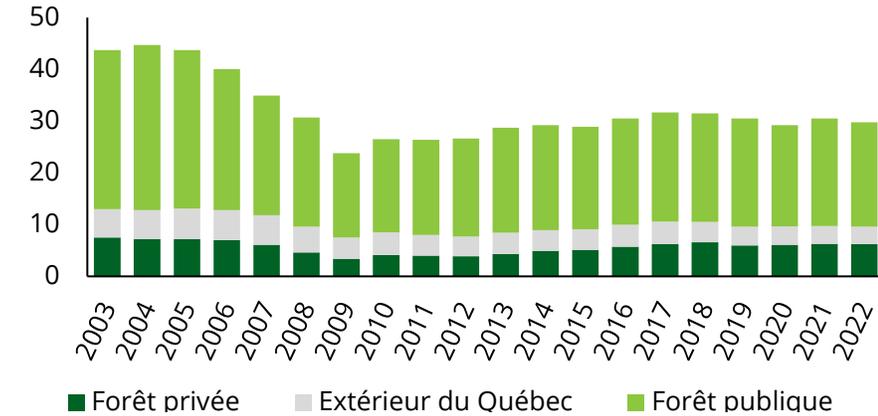
Les forêts privées québécoises constituent déjà une source d'approvisionnement stratégique fournissant chaque année entre 15 et 21 % des approvisionnements totaux en bois rond des usines du Québec. En 2022, près de 6,0 Mm³ de bois rond auront été acheminés à près de 200 différents sites de transformation.

Pour plusieurs régions, la principale source d'approvisionnement en bois de l'industrie forestière demeure la forêt privée, étant donné la proximité de la ressource. Cette proximité des usines fait d'elle une source d'approvisionnement économique et peu intensive au niveau d'émission de gaz à effets de serre (GES) liés au transport. Mieux encore, selon le BMMB, les bénéfices économiques liés à la récolte et à la transformation



des bois en forêt privée (48 \$/m³) surpassent ceux en forêt publique (40 \$/m³)³.

**Approvisionnement en bois rond
de l'industrie forestière du Québec**
(par source en Mm³ par année)



Source : MRNF

En 2021, les activités sylvicoles et la transformation du bois récolté en forêt privée seulement ont généré des revenus de 4,7 G\$ et soutenu 24 300 emplois directs dans la filière⁴. La transformation du bois compte pour une part considérable de ces résultats et en omettant celle-ci, les activités sylvicoles seules ont créé près de 15 000 emplois et généré un chiffre d'affaires de 648 M\$. Plus précisément, les producteurs forestiers ont récolté du bois pour une valeur livrée à l'usine de 475 M\$⁵.

Ces activités génèrent des revenus importants et déterminants pour les petites collectivités rurales, elles procurent des revenus d'appoint à plusieurs milliers de familles québécoises, dont nombre d'agriculteurs, et elles soutiennent une industrie forestière vitale pour l'économie de plusieurs régions du Québec.

L'avenir de la production de bois

Au cours des 40 dernières années, le gouvernement du Québec a mis graduellement en œuvre diverses mesures pour inciter les propriétaires forestiers à s'engager dans des activités de mise en valeur de leurs boisés.

Le régime d'aide fourni par l'État québécois aux producteurs forestiers est probablement l'un des mieux articulés au monde. Pourtant, à peine 21 % des propriétaires forestiers québécois détiennent un certificat de

³ BMMB. 2023. [Portrait économique de la récolte et de la transformation des bois de la forêt publique et privée.](#)

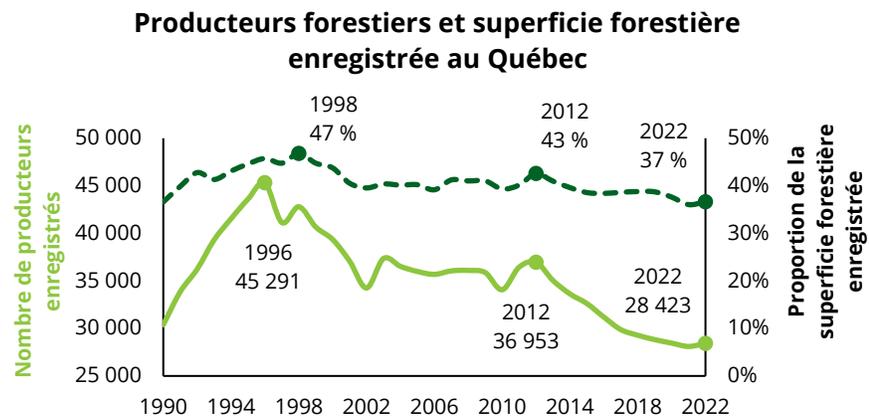
⁴ Bonhomme, C. et Miville, V. 2022. [Portrait économique des activités sylvicoles et de la transformation du bois des forêts privées](#), Fédération des producteurs forestiers du Québec, Longueuil, 32 p.

⁵ 533 M\$ en 2022.



producteur forestier leur permettant de bénéficier de programmes et mesures d'aide gouvernementales pour mettre en valeur leurs boisés et soutenir la production forestière. Par ailleurs, le nombre de producteurs reconnus suit une trajectoire descendante depuis un sommet atteint en 1996.

Ce déclin est vraisemblablement attribuable à plusieurs facteurs, dont la faible rentabilité de la production forestière, le changement de profil des propriétaires forestiers, la complexité d'aménager sa forêt, l'évolution des règles d'attribution des budgets de mise en valeur des forêts privées et la fin du financement direct des plans d'aménagement forestier à compter de 2012⁶.



Source : FPFQ. [La forêt privée chiffrée](#), 2023, révisée juin 2023, 36 p.

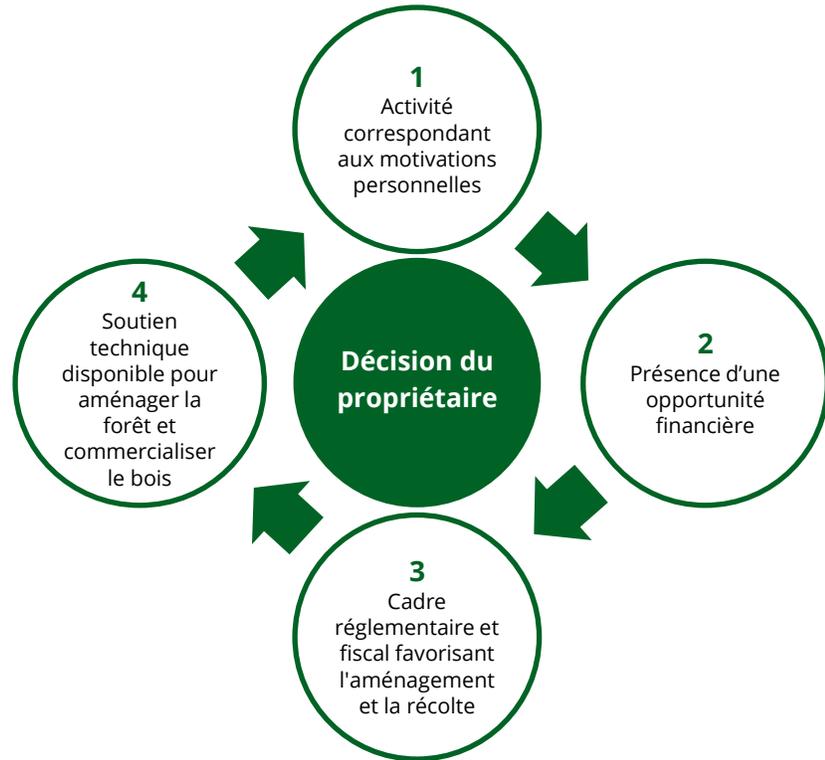
Il faut trouver le moyen de réformer certaines de ces composantes de ce régime d'aide afin de susciter une plus grande participation des producteurs aux objectifs de protection et de mise en valeur de la forêt privée. En effet, leur apport est essentiel pour soutenir le rythme actuel d'aménagement et de récolte, voire compenser les pertes anticipées en forêt publique. Il faudra susciter en eux la volonté d'enclencher les stratégies adéquates d'aménagement forestier permettant de soutenir la production de bois, d'accroître la résilience des écosystèmes forestiers et de veiller à la protection de la biodiversité.

Selon notre expérience, l'intérêt des propriétaires à aménager leur forêt, puis produire et récolter du bois, est influencé par un ensemble de facteurs séquentiels complémentaires.

⁶ La détention de ce plan est une condition essentielle pour obtenir le statut de producteur forestier.



Facteurs déclencheurs pour inciter les propriétaires forestiers à aménager leur forêt et récolter du bois



1. D'abord, l'activité doit correspondre aux motivations personnelles du propriétaire forestier. Les croyances du propriétaire de boisé, le lien de l'activité sylvicole avec ses valeurs personnelles et la contribution de l'aménagement forestier à son identité ou à son mode de vie déclencheront sa décision d'aménager sa propriété et d'y récolter du bois.
2. Ensuite, une opportunité d'affaires doit se présenter. L'activité forestière doit s'avérer lucrative, autant pour le propriétaire forestier que pour l'entrepreneur de récolte.
3. Puis, la réglementation fédérale, provinciale et municipale doit permettre la réalisation des activités d'aménagement forestier sur une base rentable.
4. Finalement, un soutien technique au propriétaire est nécessaire pour faciliter l'aménagement forestier, la récolte, la commercialisation, le transport des bois et la remise en production du site récolté.

Le gouvernement peut et doit activer simultanément plusieurs des leviers afin d'intéresser tous les types de propriétaires forestiers à aménager leurs forêts à toutes les étapes de leur cheminement. Certains devront permettre de recruter de nouveaux propriétaires forestiers pendant que d'autres maintiennent des propriétaires forestiers actifs.



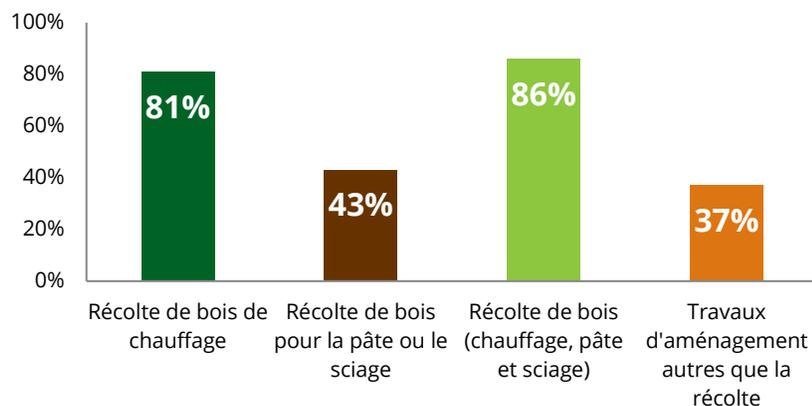
1. Activité correspondant aux motivations personnelles

Les propriétaires de lots boisés du Québec sont des gestionnaires locaux, qui par leurs décisions et actions, contribuent à façonner depuis des générations la forêt privée. Ils sont, pour ainsi dire, des acteurs incontournables au regard de la protection et de la mise en valeur de la forêt privée, puisqu'ils s'investissent de près chaque jour dans la gestion de cet écosystème.

Il faudra incessamment chercher à mobiliser les 134 000 propriétaires forestiers du Québec pour générer des changements pérennes dans la gestion de ces boisés. Or, sur le strict plan motivationnel, il appert que la très grande majorité des propriétaires forestiers aiment posséder un milieu naturel (92 %) et aménager une forêt (84 %).

Pour la plupart d'entre eux, les activités d'aménagement forestier et de prélèvement de bois sont fermement ancrées dans leurs habitudes. En effet, 86 % d'entre eux ont affirmé avoir récolté du bois au cours des cinq dernières années, dont 43 % ont servi à approvisionner l'industrie forestière. Et 37 % d'entre eux ont réalisé travaux sylvicoles visant à aménager leurs boisés sans pour autant récolter du bois.

Proportion de propriétaires de lots boisés ayant réalisé des activités de récolte ou d'aménagement (au cours des cinq dernières années)



Source : Côté, M-A. Gilbert, D. Nadeau, S. 2012. Caractérisation des profils, des motivations et des comportements des propriétaires forestiers québécois.

Mieux encore, cette volonté d'aménager leurs boisés n'entre pas en contradiction avec celle de protéger ce patrimoine naturel. Il est donc possible de mobiliser ces forces en soutenant les propriétaires forestiers de la bonne manière.

2. Présence d'une opportunité financière

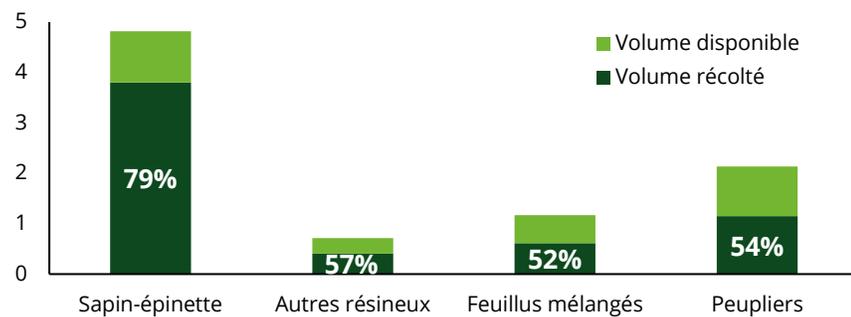
Le gouvernement pourrait d'abord protéger l'environnement d'affaires des producteurs forestiers, car la rentabilité de leurs opérations est essentielle afin qu'ils puissent financer des stratégies d'aménagement



forestier. Un premier pas consisterait à s'assurer que les producteurs puissent écouler leur bois de manière continue et rentable sur les marchés.

Environ 2,1 Mm³ de bois rond demeurent actuellement disponibles en forêt privée pour approvisionner plusieurs usines de transformation existantes ou en devenir⁷. La transformation de ces volumes, disponibles dans plusieurs essences et régions, permettrait au bas mot de générer 152 M\$ en revenus supplémentaires en forêt et près de 1,5 G\$ de plus en incluant la transformation des bois⁸.

Proportion du bois mobilisé en forêt privée en 2022
(volume de bois rond en Mm³)



Source : FPFQ

Le gouvernement peut d'abord soutenir la demande industrielle en bois rond des essences sous-mobilisées en favorisant la modernisation de l'industrie forestière et en attirant de nouveaux investissements industriels.

Recommandation

- ✓ Favoriser la modernisation et le développement de l'industrie forestière afin d'accroître la demande en bois rond dans les segments de marché où des volumes importants de bois sont sous-valorisés

Le MRNF peut aussi mieux circonscrire la concurrence livrée par la forêt publique afin de s'assurer que les producteurs puissent écouler leur bois de manière continue et rentable sur les marchés. Pour ce faire, il faudrait procéder au resserrement du principe de résidualité qui devrait normalement accorder au bois des forêts privées un statut d'approvisionnement prioritaire sur celui des forêts publiques, qualifié de résiduel. L'application de ce principe consultatif demeure pour ainsi dire insatisfaisante aux yeux des producteurs qui voient parfois leurs

⁸ Vidal, C. 2023. [Bois à vendre en forêt privée!](#), Fédération des producteurs forestiers du Québec, Infolettre Forêts de chez nous PLUS, Mai 2023, vol. 28, no 5.



marchés traditionnels cannibalisés par du bois en provenance des forêts publiques.

La protection du marché des producteurs forestiers est pourtant essentielle si l'on souhaite qu'ils conservent leur capacité à aménager leurs forêts et générer des revenus pour réaliser sa mise en valeur. Plusieurs pistes administratives devront être explorées pour renforcer le principe de résidualité, par exemple :

- ajuster les volumes octroyés en forêt publique en fonction du besoin réel des usines de transformation, plutôt que la capacité de transformation théorique des installations;
- ajuster l'offre de bois mis aux enchères par le BMMB en fonction du contexte économique et de la demande réelle;
- procéder à des octrois graduels de bois des forêts publiques lors de l'attribution des volumes afin d'éviter de déstabiliser les marchés;
- récompenser les industriels forestiers s'approvisionnant en forêt privée au détriment de ceux s'y soustrayant.

Le MRNF pourrait aussi bien tenter de lier le concept de la résidualité au coût de production du bois en forêt privée. Il pourrait ainsi ajuster les redevances et le volume d'octroi du bois des forêts publiques afin d'assurer la priorité au bois des forêts privées dans l'approvisionnement des usines de transformation.

Recommandation

- ✓ Protéger les marchés des producteurs forestiers en renforçant le principe de résidualité

En parallèle, il nous apparaît impératif que le MRNF maintienne ou renforce les mécanismes visant à établir la juste valeur marchande des bois issus des forêts publiques.

La vente de bois des forêts publiques sur le marché libre est probablement la seule façon d'évaluer la valeur réelle du bois des forêts publiques, puis d'assurer sa transposition effective sur les redevances pour le bois offert en garantie d'approvisionnement. Il y a fort à parier que toute autre méthode indirecte d'estimation de la valeur des bois sur pied pourrait conduire à une sous-évaluation de la valeur du bois. Ceci aurait pour conséquence de nuire aux revenus de l'État et d'engendrer une concurrence déloyale pour les producteurs forestiers.

Le système de mises aux enchères permet d'assurer une concurrence entre tous les acheteurs potentiels de bois des forêts publiques, ce que les autres types d'octrois de droits forestiers ne permettent pas. L'abandon d'un système de mise aux enchères aurait pour conséquence de sécuriser les approvisionnements des forêts publiques tout en



marginalisant l'intérêt de l'industrie forestière pour le bois des forêts privées.

Bien que le mécanisme actuel d'enchères et de transposition des prix garantisse une indépendance dans l'établissement des redevances sur le bois des forêts publiques, il serait judicieux d'améliorer cette mécanique pour garantir que les redevances ne soient pas inférieures à celles que pourraient percevoir les producteurs forestiers opérant en forêt privée. Reconnaître équitablement le coût d'approvisionnement des forêts privées dans la fixation des redevances des forêts publiques est crucial pour respecter le principe de résidualité.

Actuellement, certains industriels se procurent du bois dans une région en profitant de redevances trop basses dans la forêt publique, tout en refusant de conclure des accords avec les producteurs forestiers locaux sous prétexte que les coûts d'achat en forêt privée sont trop élevés. Pour respecter le principe de résidualité, le gouvernement doit soit augmenter les redevances, soit refuser d'accorder ces droits forestiers à ces industriels.

Recommandation

- ✓ Maintenir le système de mise aux enchères et renforcer le mécanisme de transposition de prix afin que les redevances sur le bois des forêts publiques reflètent minimalement le coût d'approvisionnement de bois en forêt privée

3. Cadre réglementaire et fiscal favorisant l'aménagement et la récolte

Le gouvernement du Québec a mis en place plusieurs mesures fiscales au cours des dernières années afin de soutenir la production de bois. L'amélioration de certaines mesures fiscales et l'instauration d'autres mesures pourraient inciter davantage de propriétaires forestiers à mettre en valeur leur boisé.

La catégorie des immeubles forestiers, introduite progressivement depuis 2021, permet aux municipalités qui le souhaitent d'encourager la mise en valeur des forêts privées. Ce levier fiscal offre l'opportunité aux municipalités de diminuer le taux de taxation des boisés sous aménagement de l'ordre de 33,3 % afin de soutenir les producteurs forestiers reconnus.

Rappelons que la forte progression des taxes municipales imposées aux propriétés forestières affecte la rentabilité des activités d'aménagement forestier. En effet, en 2022, les charges fiscales municipales



représentaient 9,4 % des revenus générés par les activités de récolte de bois, comparativement à seulement 4,7 % en 1997⁹.

À ce jour, 42 municipalités ont diminué en moyenne de 18 % le taux de taxation des immeubles forestiers sur leur territoire. Le rabais accordé correspond selon nos évaluations à environ 329 \$ par producteur par année¹⁰. Néanmoins, l'utilisation de cette mesure demeure marginale considérant que moins de 5 % des producteurs forestiers reconnus du Québec bénéficient d'un rabais de taxation foncière.

Il faut inciter le milieu municipal à favoriser cette mesure, car une meilleure utilisation pourrait inciter davantage de propriétaires forestiers à devenir producteurs forestiers reconnus.

Le plus grand frein à la démocratisation de cette mesure est la crainte de plusieurs intervenants municipaux d'un déplacement du fardeau fiscal des producteurs forestiers vers d'autres catégories de contribuables.

Or, une répartition plus équitable des charges fiscales entre les propriétaires forestiers et les autres contribuables est possible sans grand impact pour ces derniers. En effet, pour plus de 600 municipalités québécoises, une diminution de 33,3 % du taux de taxation de la catégorie des immeubles forestiers correspond à une perte fiscale inférieure à 1 %.

En ce qui a trait aux municipalités dévitalisées où la catégorie des immeubles forestiers représente une part plus importante de la valeur foncière, le gouvernement pourrait favoriser l'adoption de cette mesure par le milieu municipal en proposant un soutien financier.

Recommandation

- ✓ Inciter le milieu municipal à diminuer le taux de taxation de la catégorie des immeubles forestiers
- ✓ Soutenir financièrement les municipalités des MRC dévitalisées qui diminuent le taux de la catégorie des immeubles forestiers

Actuellement, le régime fiscal ne tient pas complètement compte du fait que les revenus forestiers sont incertains étant donné les espoirs de profit à long terme qui ont tendance à être sporadiques et à se produire à une échelle de temps différente de celle des dépenses sylvicoles. Par conséquent, les propriétaires de boisés paient des impôts plus élevés

⁹ Vidal, C. 2023. [Le fardeau fiscal foncier des producteurs forestiers. Fédération des producteurs forestiers du Québec](#). Infolettre Forêts de chez nous PLUS. Août 2023. Vol 28. No 8.

¹⁰ Bonhomme, C., Miville, V. et Vidal, C. 2024. Mettre à profit la catégorie des immeubles forestiers, Fédération des producteurs forestiers du Québec, Longueuil, 25 p.



que les autres contribuables, car les revenus forestiers sont concentrés dans une année et ajoutés aux revenus provenant d'autres sources. Cette circonstance a pour conséquence de réduire l'aménagement des forêts privées.

Le gouvernement pourrait donc procéder à l'instauration d'un Régime d'épargne et d'investissement sylvicole personnel¹¹ en partenariat avec le gouvernement fédéral. Cette mesure proposée par Propriétaires forestiers du Canada viserait à stimuler les investissements dans la mise en valeur des forêts privées à même les revenus des propriétaires forestiers.

La mesure permettrait au propriétaire de boisés de mettre à l'abri de l'impôt une portion de ses revenus forestiers en vue de futurs investissements en sylviculture et aménagement de ses boisés.

Recommandation

- ✓ Instaurer un Régime d'épargne et d'investissement sylvicole personnel

Entretiens, le gouvernement québécois doit maintenir l'étalement du revenu forestier qui permet aux producteurs d'étaler sur une période n'excédant pas 10 ans leurs revenus de vente de bois. Cette mesure, s'appliquant exclusivement sur le revenu provincial, est temporaire et se terminera le 31 décembre 2025. Cette mesure, bien que moins intéressante qu'un régime d'épargne, permet quand même aux producteurs forestiers de diminuer leur taux d'imposition marginal lorsqu'ils produisent du bois. Le gouvernement a donc tout intérêt à la reconduire indéfiniment s'il souhaite inciter la récolte de bois en forêt privée.

Recommandation

- ✓ Reconduire indéfiniment la mesure de l'étalement du revenu forestier (jusqu'à l'adoption d'un régime d'épargne et d'investissement sylvicole personnel)

Le gouvernement a adopté plusieurs mesures et politiques pour soutenir la production de bois rond en forêt privée, mais encore faut-il que les propriétaires forestiers puissent légalement aménager leurs boisés. Or, plusieurs efforts ont été partiellement sapés par une complexification du cadre réglementaire s'appliquant aux activités d'aménagement forestier en forêt privée. Nous proposerons dans la dernière section de ce mémoire la nécessité pour le gouvernement

¹¹ Propriétaires forestiers du Canada. 2022. [Mémoire déposé dans le cadre des travaux portant sur le Soutien fédéral pour les différents secteurs de ressources naturelles du Comité permanent des ressources naturelles de la Chambre des communes du Canada](#). 17 novembre 2022. 9 p.



d'améliorer la cohérence entre les politiques de soutien à la production de bois et le régime d'aménagement des forêts privées.

4. Soutien technique disponible pour aménager la forêt et commercialiser le bois

Au-delà du soutien fiscal, le gouvernement peut, par différents moyens, offrir un soutien technique aux propriétaires forestiers afin qu'ils puissent aménager convenablement leur boisé. Le Québec offre déjà plusieurs mesures de soutien aux propriétaires qui désirent réaliser des travaux d'aménagement forestier dans leurs boisés.

Un propriétaire qui désire réaliser des travaux d'aménagement forestier sur sa propriété doit faire appel à un conseiller forestier pour bénéficier de l'aide technique et financière de ces mesures. Pour être admissible, un propriétaire doit détenir un boisé d'une superficie minimale de quatre hectares à vocation forestière.

Avant toute chose, ce conseiller forestier s'occupera de réaliser un plan d'aménagement forestier qui décrira la composition, les potentiels et les options sylvicoles du lot boisé. Ce plan constitue une porte d'entrée intéressante pour informer les propriétaires forestiers sur l'aménagement forestier.

Le conseiller forestier proposera des options de travaux forestiers qui s'offrent au propriétaire et des aides financières disponibles pour les réaliser (activité de reboisement, éclaircie dans les peuplements forestiers, récolte de bois mature, etc.). Plus spécifiquement, le Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées et le Remboursement des taxes foncières des producteurs forestiers offrent un soutien technique et financier pour réaliser des activités d'aménagement forestier dans les lots boisés.

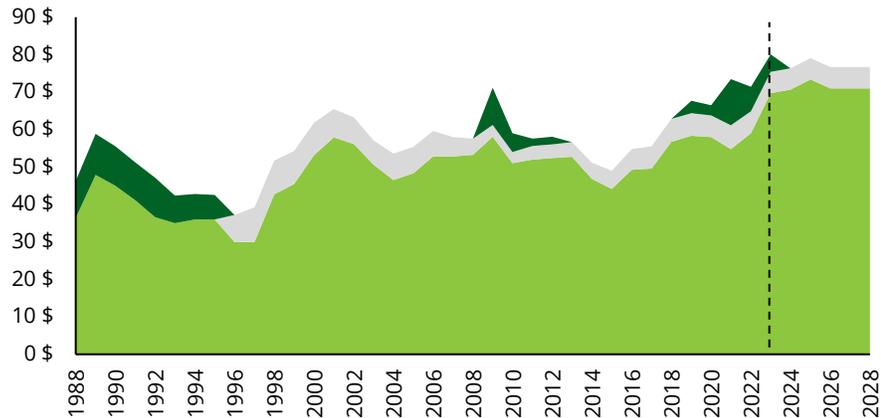
La récolte de bois en forêt privée est évidemment dépendante d'une foule d'activités sylvicoles visant à éduquer les peuplements forestiers afin de stimuler leur croissance et générer des billes de qualité. La majorité des pays développés soutiennent financièrement ces activités en raison de la faible rentabilité des investissements sylvicoles pour le propriétaire forestier, mais d'importantes retombées économiques générées par les activités de transformation.

Le Québec ne fait pas exception, ayant consacré des ressources importantes pour soutenir les investissements sylvicoles réalisés chez les propriétaires forestiers. Dans son plus récent budget, le gouvernement prévoit injecter une somme de 147 M\$ sur une période de cinq ans pour soutenir les investissements sylvicoles en forêt privée et incidemment y accroître l'approvisionnement en bois. Cette annonce



permettra de stabiliser les sommes dédiées à l'aménagement des forêts privées et de compenser le désengagement du gouvernement fédéral¹².

Évolution du budget des mesures de soutien consenties à la mise en valeur des forêts privées du Québec (répartition par provenance en M\$)



Note : Nous tenons pour acquis que les montants reliés à la mesure de remboursement de taxes foncières (2021) et à la contribution industrielle (2022) demeureront constants.

Source : MRNF

Compilation : PPFQ

Il existe un risque que la superficie de travaux sylvicoles diminue, et ce, particulièrement dans un contexte inflationniste puisque le gouvernement prévoit déjà un mécanisme d'indexation du financement de la valeur des travaux sylvicoles (grille de taux), mais que l'enveloppe budgétaire associée est fixe. Le gouvernement doit donc prévoir un mécanisme d'indexation des budgets dédiés à la mise en valeur des forêts privées plutôt que de pallier ces besoins sur une base *ad hoc*.

Recommandation

- ✓ Prévoir un mécanisme d'indexation des budgets dédiés à la mise en valeur des forêts privées

De surcroît, il faudra décupler l'aide fiscale et les subventions directes pour faire face aux défis climatiques. Plus spécifiquement, il faudra prévoir l'espace budgétaire pour :

- mobiliser de nouveaux propriétaires forestiers afin qu'ils aménagent leurs boisés et produisent du bois;
- permettre aux producteurs de procéder à l'éclaircie et à la mise en production des plantations réalisées dans leurs boisés;

¹² Le gouvernement canadien a bien l'intention d'investir 3,16 G\$ en une décennie pour reboiser 2 milliards d'arbres à travers le pays. Cependant, le manque de flexibilité notoire du gouvernement canadien à soutenir le reboisement lié aux activités forestières nullifie la capacité des producteurs forestiers de bénéficier de ces sommes.



- compenser la baisse anticipée de la possibilité forestière des forêts publiques en raison de l'incidence des feux de forêt, de la stratégie de protection du caribou forestier, de la tordeuse des bourgeons de l'épinette et d'autres défis d'harmonisation;
- accroître la résilience des forêts aux changements climatiques;
- adapter l'aménagement forestier aux enjeux de biodiversité.

Recommandation

- ✓ Améliorer, diversifier et financer des mesures d'aide à la mise en valeur des forêts privées qui permettront d'enclencher des stratégies d'aménagement forestier permettant de produire du bois, d'assurer la résilience des forêts aux changements climatiques et de mettre en valeur les éléments sensibles

Depuis leur création en 1995, les agences régionales de mise en valeur des forêts privées (agences) ont servi de lieu de concertation pour différents acteurs du milieu forestier. Depuis près d'une décennie, de nombreux efforts ont été consentis pour uniformiser les fonctions administratives des agences dans un souci d'efficacité. Ces efforts se sont aussi soldés par une limitation de la capacité d'intervention des acteurs régionaux sur la mise en valeur des forêts privées.

Le rétablissement du balancier par une certaine forme de régionalisation de l'administration des programmes ou bien une meilleure concertation des acteurs régionaux permettrait aux producteurs de s'attaquer aux menaces locales, telles que des espèces exotiques envahissantes (ex : Nerprun bourdaine), ou bien de profiter d'opportunités régionales, comme la mise en valeur du potentiel des peupleraies du Bas-St-Laurent et de l'Outaouais où prospère une industrie régionale.

Il faudrait ainsi viser un meilleur équilibre entre les intérêts régionaux et nationaux lors du déploiement des programmes. Une meilleure concertation des acteurs régionaux permettrait d'identifier les objectifs et les moyens.

Recommandation

- ✓ Chercher un meilleur équilibre entre les intérêts régionaux et nationaux lors du déploiement des programmes dédiés à la forêt privée

L'avenir des écosystèmes forestiers

Les changements climatiques auront un impact déterminant sur les écosystèmes forestiers, et ce, autant en forêt publique qu'en forêt privée. En première ligne, les 134 000 propriétaires forestiers du Québec seront à même de constater l'ampleur et la diversité de ces conséquences sur leurs boisés.



Par leur localisation à proximité des milieux de vie des citoyens et par leur contribution économique et environnementale considérable, les forêts privées constitueront pour l'ensemble des Québécois une vitrine de l'impact des changements climatiques sur les écosystèmes forestiers.

Même si les changements climatiques affecteront toutes les tenures forestières, les forêts privées feront face à des enjeux qui leur sont propres. En effet, étant localisées en grande partie dans le Québec méridional, les forêts privées sont composées de nombreuses essences forestières situées à la limite sud de leur aire de distribution, ce qui augmente le risque de conséquences néfastes sur ces écosystèmes forestiers ainsi que sur le capital forestier en croissance. De plus, la forêt privée est plus vulnérable aux invasions d'espèces exotiques comme en témoigne l'historique des introductions ainsi qu'aux perspectives de menaces actuelles. De fait, la composition en essences plus sensibles et la localisation à proximité des milieux anthropisés rendent la forêt privée plus propice à l'introduction d'espèces invasives.

Bien que ces changements se produiront irrémédiablement, il est encore possible d'en atténuer leurs effets sur les écosystèmes forestiers. La sylviculture et l'aménagement forestier constituent un moyen efficace de diminuer la vulnérabilité des forêts aux changements climatiques.

En effet, en modifiant la composition des peuplements forestiers, on peut améliorer la résistance et la résilience des forêts et des espèces sensibles au réchauffement climatique. La sylviculture peut aussi permettre de diversifier la composition des peuplements forestiers à diverses échelles (génétiques, spécifiques, fonctionnelles et spatiales) afin qu'ils reflètent un écosystème forestier pouvant résister aux aléas climatiques du futur.

La recherche sur la sylviculture d'adaptation est bien enclenchée, mais son adaptation au contexte de la forêt privée puis son implantation s'avèrent incomplètes. Pour ce faire, il faudra ainsi outiller près d'une centaine de conseillers forestiers afin qu'ils puissent proposer des solutions adéquates à leur clientèle de propriétaires forestiers.

Recommandation

- ✓ Accélérer les activités de transfert de connaissance auprès des conseillers forestiers œuvrant en forêt privée

Cela présuppose à la fois de former ces conseillers, mais également informer les producteurs afin qu'ils soient sensibles à ces propositions. À ce titre, les organisations de producteurs forestiers, tels que la FPFQ



et ses affiliés peuvent servir de relais efficace afin de mobiliser les propriétaires forestiers dans une démarche d'avenir de la forêt privée.

Recommandation

- ✓ Informer les propriétaires forestiers sur les bienfaits des activités d'aménagement forestier pour préparer la forêt d'avenir

Il est de notre avis que le MRNF devrait intégrer toutes les activités sylvicoles susceptibles d'atténuer l'effet des changements climatiques dans les mesures de soutien offertes aux producteurs. Cela inclura de réviser périodiquement le cahier technique et les grilles de valeur de traitement sylvicole en forêt privée. Plus le sylviculteur disposera d'outils sylvicoles différents, plus il pourra répondre aux différents enjeux d'aménagement qui surviendront.

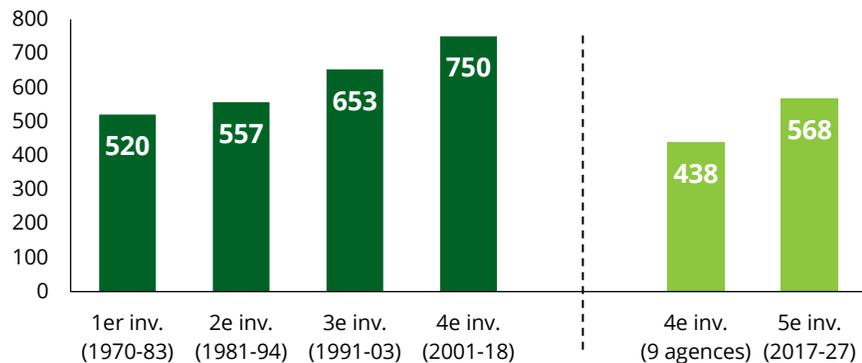
Recommandation

- ✓ Analyser et rendre admissibles les nouveaux traitements dans le cahier technique et les grilles de travaux sylvicoles financés par le MRNF en forêt privée

La sylviculture peut aussi représenter un atout indéniable pour améliorer le bilan carbone du pays, car elle permet de réduire la vulnérabilité des forêts aux épidémies d'insectes et aux incendies. Elle peut aussi contribuer à augmenter les volumes de bois et le carbone séquestrés dans les peuplements forestiers aménagés. En effet, 1 m³ de bois contient à lui seul 0,9 tonne de CO₂.

Évolution du volume de bois sur pied en forêt privée

(volume marchand brut en Mm³)



Note : Les données du 5^e inventaire étant incomplètes, nous comparons dans la section de droite la croissance du volume de bois sur pied d'un inventaire à l'autre pour les régions où l'information est disponible. Les données préliminaires témoignent d'une progression de 30 % des volumes entre le 4^e et le 5^e inventaire écoforestier.

Source des données : MRNF

Source de la figure : Rhéaume, M.-A. 2023. [Nouveaux calculs de possibilité de récolte forestière en forêt privée](#), Fédération des producteurs forestiers du Québec, Infolettre Forêts de chez nous PLUS, Juillet 2023, vol. 28, no 7.



C'est notamment le cas des forêts privées du Québec dont les volumes de bois sur pied ont progressé de manière significative depuis qu'elles sont inventoriées. L'agrandissement des superficies boisées, la sylviculture des plantations à meilleur rendement et un niveau de récolte inférieur à la croissance expliquent l'augmentation significative du stock sur pied.

Au-delà de la captation de carbone atmosphérique par les forêts, la transformation du bois récolté par les producteurs permet de séquestrer du carbone sur de longues périodes.

Les produits du bois peuvent remplacer des matériaux de construction présentant un bilan de carbone moins intéressant, comme le béton, l'aluminium, l'acier ou le plastique. En effet, 1 m³ de bois, utilisé en substitution d'autres matériaux de construction, permet de réduire en moyenne l'émission de 1,1 tonne de CO₂. Au cumulatif, 1 m³ de bois produit et transformé en matériaux de construction permet de diminuer les émissions de CO₂ de l'ordre de 2 tonnes.

La valorisation de la bioénergie forestière est un aspect crucial à ne pas négliger, offrant une solution pour réduire les émissions de GES lorsqu'elle est utilisée en remplacement des combustibles fossiles et d'autres sources d'énergie polluantes. En forêt privée, il existe une quantité significative de biomasse forestière sous forme de bois marchand sans preneurs pouvant être exploitée pour répondre aux besoins énergétiques. Les applications sont diverses, allant des systèmes de chauffage à la biomasse, la production d'électricité, ou bien la fabrication de biochar pour améliorer la fertilité des sols agricoles et stocker du carbone sur le long terme. Le développement de cette filière permettrait de garantir une utilisation optimale de la totalité des ressources forestières issues des forêts privées, favorisant ainsi une transition vers des pratiques énergétiques plus durables.

Recommandation

- ✓ Mettre en place des politiques et incitatifs visant à encourager le développement de la bioénergie forestière issue des forêts privées
- ✓ Promouvoir l'utilisation de la bioénergie forestière

En forêt privée, le déploiement d'une servitude forestière pourrait constituer une solution efficace pour accroître rapidement les superficies soumises à des engagements légaux de conservation et d'utilisation durable des ressources.

La servitude forestière est une entente légale entre un propriétaire foncier et un organisme de conservation qui encadre de façon permanente certaines activités et usages, dont la récolte, en vue de



protéger les valeurs écologiques d'un lot boisé. Cette entente légale suivra les titres de propriété mais n'empêchera pas la vente du titre ou sa cession aux héritiers. La conservation du titre de propriété et l'acceptation de la poursuite de certaines activités traditionnelles d'aménagement forestier accroissent l'acceptabilité de cette avenue aux yeux des producteurs.

Alors qu'on cherche des solutions pour créer de la connectivité entre les superficies d'aires protégées, la servitude de conservation pourrait être efficace pour assurer aux espèces des habitats connectés, où les interventions seraient planifiées en fonction des besoins des espèces cibles d'un secteur. Cette idée serait certainement plus économique que l'achat de boisés par des organismes de conservation pour étendre le réseau d'aires protégées.

Recommandation

- ✓ Appuyer le développement d'une servitude forestière et un régime d'indemnisation conséquent aux propriétaires forestiers

L'avenir de la biodiversité en forêt privée

Les boisés privés génèrent une panoplie de services environnementaux bénéficiant à l'ensemble de la collectivité. Pourtant, ces services environnementaux offerts par les propriétaires forestiers à tous sont peu, ou simplement pas rémunérés.

Les propriétaires ont la volonté de protéger la biodiversité, en autant que les mesures de conservation proposées soient logiques, recommandées par des professionnels et adaptées à leur situation. Cela implique le développement de recommandations propres à la forêt privée, car son morcellement, sa gestion décentralisée et le droit de propriété inhérent diffèrent complètement de la forêt publique.

Il est de notre avis que le plan d'aménagement forestier peut ainsi servir de plateforme pour discuter des enjeux de biodiversité, d'éléments sensibles de l'environnement et de changements climatiques.

C'est pourquoi depuis plusieurs années nous recommandons au gouvernement de financer la promotion de plans d'aménagement forestier bonifiés de couches d'informations et de recommandations environnementales. Ce financement permettrait à la fois d'intéresser davantage de propriétaires à mettre en valeur leurs boisés, mais aussi de s'assurer que leurs activités soient réalisées en tout respect de la biodiversité de leurs boisés.

Le gouvernement devrait profiter du déploiement du Plan Nature 2030 pour soutenir le secteur forestier dans sa quête à diminuer les menaces qui pèsent sur la biodiversité. En fournissant de meilleurs outils de planification aux propriétaires, ces derniers peuvent mieux maintenir,



protéger et même améliorer la biodiversité tout en favorisant la mise en valeur de la faune lors des travaux forestiers.

Recommandation

- ✓ Soutenir le financement direct des plans d'aménagement forestier bonifié des éléments sensibles de l'environnement et de la biodiversité

Les activités forestières contribuent à maintenir des forêts productives et résilientes et à conserver la vocation forestière du territoire. Elles constituent le meilleur rempart contre l'artificialisation des milieux naturels et maintiennent des corridors écologiques essentiels. Mieux encore, la réalisation d'interventions forestières durables permet de générer une variété d'habitats favorables à l'ensemble de la biodiversité. Toutefois, il y aurait lieu de prévoir un dédommagement lorsque la conservation d'un habitat implique obligatoirement une restriction des usages (ex. : aménagement forestier) pouvant être réalisée sur un lot boisé.

Une compensation financière sera déterminante pour obtenir l'adhésion de l'ensemble des propriétaires, particulièrement ceux ayant réalisé d'importants investissements sylvicoles. Un moyen privilégié consisterait en l'introduction de la rémunération des services environnementaux reconnus par le biais de la mesure de remboursement de taxes foncières, permettant ainsi de soutenir financièrement les producteurs forestiers dans la réalisation des recommandations de leurs plans d'aménagement forestier bonifiés.

Recommandation

- ✓ Introduire la rémunération des services environnementaux reconnus par le biais de la mesure de remboursement de taxes foncières

Finalement, les propriétaires de boisés ne sont pas des intervenants comme les autres; ils sont d'abord et avant tout les propriétaires de milieux convoités. Si le MRNF entend discuter des enjeux de biodiversité, d'éléments sensibles de l'environnement et de changements climatiques pour l'avenir des forêts, il devra obligatoirement le faire en collaboration avec les propriétaires forestiers, ainsi qu'avec les organisations qui les représentent.

Avoir la souplesse réglementaire pour intervenir dans l'avenir

L'avenir de la production de bois, l'avenir des écosystèmes forestiers face aux changements climatiques et l'avenir de la biodiversité en forêt privée sont tributaires de la capacité des propriétaires forestiers à intervenir en forêt privée.



Dans le contexte d'une utilisation durable et responsable, le maintien de la capacité forestière productive sur un territoire est essentiel pour le bien-être économique, environnemental, culturel et social des populations locales ainsi que pour atteindre les nombreux objectifs gouvernementaux.

Pour plusieurs raisons, le Québec doit chercher à maintenir la capacité d'intervenir dans les forêts privées :

1. Le bois est une ressource renouvelable qui constitue un matériau vert par excellence qui est nécessaire pour soutenir une société sobre en carbone.
2. L'aménagement des forêts privées et la transformation du bois qui en découle sont des vecteurs économiques importants pour plusieurs communautés rurales.
3. L'aménagement forestier permet d'accroître les inventaires de carbone dans les forêts, d'améliorer la résilience des forêts face aux perturbations naturelles et de faciliter leur adaptation aux changements climatiques.
4. La gestion durable des forêts permet de préserver plusieurs fonctions écologiques, telles que la régulation du climat, la captation de carbone, la conservation de la biodiversité, la protection des sols et des ressources en eau.
5. Les forêts naturelles et aménagées constituent des habitats pour de nombreuses espèces, contribuant ainsi à la biodiversité, à la pratique de la chasse et d'autres activités récréatives.
6. L'aménagement et la récolte sur un lot font partie intégrante de la culture populaire des propriétaires forestiers, au même titre que l'acériculture.

Malgré l'importance de l'aménagement forestier et de la production de bois, le gouvernement ne limite pas son intérêt à ces seuls éléments. Dans les faits, il multiplie les politiques qui guident les forêts privées et l'utilisation de leurs ressources. Les politiques forestières, fauniques, environnementales, hydriques, municipales, de lutte aux changements climatiques, acéricoles, sur la biodiversité, sur la construction en bois et l'habitation influencent simultanément les forêts privées.

La mise en œuvre de ces politiques se traduit par de nombreuses actions, mesures, incitatifs et réglementations qui, par leur incohérence, annulent parfois leurs effets désirés respectifs. Autrement dit, certaines de ces politiques vont jusqu'à limiter ou empêcher l'aménagement des forêts privées.

Il est rare que les différentes politiques visant la forêt privée ne se soldent pas par l'adoption de nouvelles contraintes pour les producteurs. Ce faisant, le régime d'aménagement des forêts privées se complexifie graduellement pour répondre aux besoins de la société et



aux exigences des différents paliers de l'État. Prise individuellement, chacune de ces nouvelles contraintes peut sembler raisonnable, mais leur effet cumulatif a une incidence drastique sur la possibilité d'aménager le territoire forestier.

Le tableau suivant résume les multiples niveaux réglementaires s'appliquant aux activités forestières.



Cette complexification mène à la diminution du caractère productif du territoire, à un désengagement des propriétaires de boisés, à une réduction de la mise en valeur de ce potentiel forestier et éventuellement, à une déstructuration de cette activité économique. Pourtant, l'activité forestière réalisée selon les principes d'aménagement durable peut très bien être complémentaire à une majorité d'autres usages du territoire tout en maintenant les fonctions écologiques des écosystèmes forestiers.

Ces règlements, souvent élaborés sans une réelle consultation des acteurs du secteur, imposent des contraintes et des normes difficiles à respecter, ce qui entrave le développement et la rentabilité des exploitations.

À ce titre, le manque de considération des autorités municipales pour les spécificités de la production forestière en forêt privée est préoccupant, car cela témoigne d'un manque de compréhension des enjeux et des défis auxquels font face les producteurs forestiers et autres intervenants en forêt privée. En outre, la pénurie de personnel



qualifié dans les administrations municipales complique davantage les démarches, rallongeant les délais d'obtention des permis, exigeant des expertises professionnelles de plus en plus complexes et générant des frustrations supplémentaires pour les producteurs. Enfin, les frais exigés pour l'obtention des permis constituent une charge financière supplémentaire qui pèse lourdement sur les budgets des exploitations forestières, limitant ainsi leur capacité à investir dans l'amélioration de leurs pratiques et de leur équipement. Ces différents irritants contribuent à créer un climat de frustration et de mécontentement au sein de la communauté des producteurs forestiers, mettant en péril la durabilité et la viabilité de leurs opérations, pourtant si cruciales pour l'économie des régions.

Notons qu'au cours des dix dernières années, la FPFQ a multiplié les efforts pour corriger les incohérences réglementaires. Malgré toute l'énergie déployée, les améliorations anecdotiques ne permettent pas d'inverser une situation qui ne cesse de se détériorer. La multiplication des responsabilités municipales et la propension de chaque municipalité à développer un cadre réglementaire distinct complexifient la capacité d'intervenir en forêt privée.

Les gouvernements provincial et municipaux devront convenir d'une ligne de conduite pour mieux considérer la production forestière si l'on souhaite aménager la forêt de l'avenir. À défaut de quoi, nous entrevoyons un déclin constant et systématique de l'activité forestière en forêt privée, et ce, malgré les engagements du gouvernement du Québec pour favoriser la mobilisation des propriétaires forestiers.

Plusieurs solutions devront être mises de l'avant pour freiner cet exode de la capacité d'aménager les boisés.

Premièrement, le gouvernement pourrait transférer le pouvoir d'établir des réglementations sur les activités forestières aux MRC plutôt qu'aux municipalités locales afin d'harmoniser les réglementations existantes, faciliter les échanges entre les élus municipaux et les acteurs du secteur forestier, et mieux concilier les différents usages du territoire régional. L'uniformisation à l'échelle de la MRC permettrait de véhiculer une réglementation sur le couvert forestier cohérente, basée sur les sciences forestières et qui assure un aménagement durable du territoire forestier.

Recommandation

- ✓ Transférer le pouvoir d'établir des réglementations sur les activités forestières aux MRC plutôt qu'aux municipalités locales



Deuxièmement, il y aurait lieu de définir un cadre minimal d'activités forestières autorisées en toute circonstance puisqu'il y a un risque négligeable d'altérer les fonctions environnementales des écosystèmes forestiers. Cela permettrait de s'assurer de conserver la capacité d'aménager la très grande majorité des boisés, particulièrement dans les situations où les forêts subissent des perturbations naturelles. Il est essentiel qu'un producteur puisse conserver la capacité d'aménager son boisé afin de maintenir ou d'améliorer l'état de santé de l'écosystème.

Il serait possible de déléguer l'élaboration de ce cadre à la communauté scientifique ainsi qu'au MRNF. Ce dernier pourrait aussi être constitué de choix réglementaires, afin de permettre au milieu municipal de choisir un niveau d'intervention correspondant à ses attentes, tout en permettant l'aménagement durable des forêts privées.

Recommandation

- ✓ Définir un cadre minimal d'activités forestières autorisées en toute circonstance puisqu'il y a un risque négligeable d'altérer les fonctions environnementales des écosystèmes forestiers

Troisièmement, les producteurs forestiers détenant un plan d'aménagement forestier devraient pouvoir bénéficier d'un cadre réglementaire plus souple, car leurs activités d'aménagement forestier seront réalisées sous la supervision d'un conseiller forestier et dans le respect des éléments sensibles de l'environnement. À titre d'exemple, en fournissant leur plan d'aménagement à la municipalité, ces producteurs pourraient éviter les demandes de permis pour réaliser les interventions prévues à leur plan.

Recommandation

- ✓ Assouplir le cadre réglementaire s'appliquant aux détenteurs de plan d'aménagement forestier

Quatrièmement, le gouvernement doit clarifier les règlements qu'il adopte pour encadrer les activités forestières en forêt privée. À titre d'exemple, le MELCCFP a apporté plusieurs changements successifs à la législation et à l'encadrement réglementaire des zones humides, inondables, rives et littorales qui se sont traduits par une complexification des activités forestières.

La PPFQ et ce ministère se sont acharnés dans les dernières années à éduquer les producteurs, les conseillers et les entrepreneurs forestiers afin qu'ils comprennent et respectent le nouveau cadre réglementaire. Nous constatons toutefois que certaines notions du cadre réglementaire s'avèrent très éloignées du volet opérationnel des activités forestières, ce qui entraîne une mauvaise interprétation des directives.



Nous suggérons fermement d'adopter des modifications qui permettront de clarifier le contexte réglementaire des activités forestières, sans pour autant modifier substantiellement son application. Une harmonisation et une simplification de ces règlements au contexte des activités forestières pourraient certainement s'effectuer dans le plus grand respect des objectifs de protection du ministère.

Recommandation

- ✓ Clarifier et harmoniser le cadre réglementaire s'appliquant aux activités d'aménagement forestier en forêt privée

Il est de notre avis que le MRNF doit assumer une responsabilité pleine et entière de l'aménagement durable des forêts publiques et privées.

En ce sens, son influence sur les autres ministères devrait être prépondérante lorsque le complexe réglementaire d'aménagement des forêts privées est touché. En ce sens, la Loi sur l'aménagement durable des forêts devrait permettre au MRNF d'encadrer systématiquement l'aménagement des forêts privées.

Recommandation

- ✓ Accroître le rôle et le leadership du MRNF en ce qui a trait au cadre réglementaire s'appliquant aux activités d'aménagement en forêt privée

Conclusion L'avenir de la production de bois, l'avenir des écosystèmes forestiers et l'avenir de la biodiversité en forêt privée exigent un engagement collectif soutenu de toutes les parties prenantes. Dans le cadre de cette consultation, la FPFQ propose une série de recommandations visant à promouvoir la gestion durable des forêts pour les générations futures. Face à la complexité et à l'importance de cette mission, il serait judicieux pour les décideurs de convoquer une rencontre des partenaires de la forêt privée, afin d'élaborer une vision commune et une stratégie concertée. Cette rencontre permettrait de discuter des défis actuels et émergents, d'identifier les meilleures pratiques et de coordonner les efforts pour assurer un avenir florissant pour nos forêts privées.

Recommandation

- ✓ Organiser un sommet sur la forêt privée

